

Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze du mois de février à 20h30, s'est réuni en séance ordinaire à la salle ESCALE, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 5 février 2021

Affichage en mairie : le 5 février 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU (pouvoir de Walter WHITE), M. Joël DAVID-1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ-2^{ème} Adjointe, M. Thierry CRESCENCE-3^{ème} Adjoint, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD – Mme Anne HERBRETEAU (pouvoir de M. Luc ROUSSEAU) – M. Mehdi GIE – Mme Sandrine VAYSSE – Mme Patricia REAL – M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Luc ROUSSEAU (pouvoir à Anne HERBRETEAU) – M. Walter WHITE (pouvoir à Evelyne COUTEAU),

Madame Laurence CABRERA est nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

VOTE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Madame le Maire propose que la tenue de la séance se déroule à huis clos compte tenu de la crise sanitaire.

- **Le Conseil Municipal, par 12 voix favorables et 3 voix contre, se prononce favorablement**

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020.

➤ **Le Conseil Municipal, par 15 voix favorables, se prononce favorablement**

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivant à l'ordre du jour :

1. Autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec le Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour la réalisation d'actions en matière de compte de droit, de dossiers de retraite.
2. Autoriser Madame le Maire à signer la convention du groupement de commande en vue de la constitution des Diagnostic Technique Amiante proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

➤ **Le Conseil Municipal, par 15 voix favorables, se prononce favorablement**

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

II - DELIBERATIONS

1 – REVISION DU PERIMETRE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

En vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

La commune de Varennes Changy sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte présentée lors de la délibération.

Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la commune pourra se substituer au Département pour exercer ce droit afin d'acquérir des terrains.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement :**

- Pour solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Varennes Changy conformément au plan annexé.
- Pour donner tous pouvoirs à Madame le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de présenter la commune de Varennes Changy dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

2 - REVISION DE LA PRIME ANNUELLE VERSEE AUX EMPLOYES DE LA MAIRIE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la révision du versement de la prime annuelle.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement :**

- Pour un premier versement en Juin et un second en Novembre
- Pour une prime calculée au prorata du nombre de mois de présence pour les nouveaux employés,
- Pour une rétroactivité du versement de cette prime aux agents arrivés en cours d'année 2020 (Effectif concerné ; 1).

3 – REMISE SUR FACTURES D'EAU

Madame Le Maire informe d'un courrier émanant d'une administrée (abonnée n°9479) qui demande à l'assemblée une remise sur facture suite à une fuite d'eau

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement :**

- Pour réaliser une remise sur la part assainissement de la facture du 24 septembre 2020 de l'Abonné N° 9479.

4 –REMISE SUR FACTURES D'EAU

Madame Le Maire informe d'un courrier émanant d'une administrée (abonnée n°9730) qui demande à l'assemblée une remise sur facture suite à une fuite d'eau

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement**

- Pour réaliser une remise sur la part assainissement de la facture du 24 septembre 2020 de l'Abonné N° 9730

5 -INTERVENTION DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE SUR LE PERIMETRE ELARGI

Madame Le Maire informe que le nouveau propriétaire des parcelles jouxtant la supérette, Monsieur Jacky Martin propose de céder à l'euro symbolique une surface de 100/150 M2 pour permettre un réalignement et une extension du jardin existant à l'arrière du commerce. L'EPFLI peut rattacher cette opération au dossier de rachat existant.

- **Le Conseil Municipal, par 12 voix favorables et 3 abstentions, se prononce favorablement**
- Pour approuver l'extension du mandat d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de sauvegarde de l'activité d'épicerie, nécessitant l'acquisition d'un terrain en nature de jardin, ainsi cadastré : Section AL n°211 - lieu-dit « LA GRANDE MAISON » pour une partie à détacher d'environ 100m2, à parfaire après division parcellaire.
 - Pour acter que l'ensemble des frais liés à l'acquisition seront pris en charge par l'EPFLI Foncier Cœur de France et intégrés au capital porté sur cette opération.
 - Pour autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous les documents, l'avant-contrat et l'acte authentique au prix de vente d'un euro symbolique.

6 -PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS UDSPL ET FNSPF POUR LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VARENNES CHANGY

Madame le Maire donne lecture du bordereau de versement des cotisations envoyés par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret à l'Amicale de Varennes Changy

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement**
- Pour prendre en charge les cotisations UDSPL et FNSPF pour le centre d'incendie et de secours de Varennes Changy pour un montant de: 566,40 €

7- AUTORISATION DE SORTIR DES BIENS DE L'INVENTAIRE COMMUNAL

Madame le Maire informe que la commune s'est débarrassée des matériels suivants dont elle n'a plus l'usage :

- Tracteur tondeuse ISEKI
- Toyota Pick-Up 4*4